

COMMENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SERA-T-ELLE ÉVALUÉE ?

Les signataires s'engagent à transmettre au Parc national des Calanques leurs données de fréquentation des sites de plongée, pour améliorer la connaissance et tendre vers une gestion durable. Le parc s'engage à valoriser ces données de manière strictement anonyme.

Les signataires participent aux réunions organisées par le parc en vue d'évaluer en concertation l'application de la charte et d'envisager son évolution. Le parc s'engage à communiquer chaque année les modifications éventuelles apportées au texte de la charte à tous les signataires et à ses partenaires.

Le Parc national des Calanques assurera le suivi et l'accompagnement des signataires dans la mise en œuvre de la charte sur le terrain.

PLUS D'INFOS SUR

www.calanques-parcnational.fr



LES BONS RÉFLEXES



1

« J'UTILISE LES MOUILLAGES ÉCOLOGIQUES AFIN DE RÉDUIRE L'ANCRAGE SUR LES HABITATS MARINS SENSIBLES (HERBIERS DE POSIDONIE, TOMBANTS DE CORALLIGÈNE) ; À DÉFAUT, JE VÉRIFIE L'EMPLACEMENT DE MON ANCRE ET L'ADAPTE SI BESOIN »

Il existe sur le territoire du Parc national différents types de mouillages écologiques mis en place par les collectivités locales, prioritairement pour les activités de plongée (bouées de surface ou sub-surface et arceaux sous-marins). Il est recommandé de les utiliser, de mutualiser leur usage et de n'y recourir que pour le temps nécessaire à l'activité.

En cas d'utilisation d'une ancre, le pilote du bateau, lors du départ, avance lentement jusqu'à l'aplomb de l'ancre avant de la remonter pour éviter d'arracher les fonds. Il peut également s'aider d'un parachute pour la remonter.



2

« JE NE DÉRANGE PAS LES ANIMAUX MARINS »

Un Parc national doit être un espace de quiétude pour ses usagers, mais aussi avant tout pour sa faune.

Il faut veiller à ne pas perturber les animaux marins, notamment en proscrivant tout nourrissage et en limitant l'usage d'éclairage prolongé ou puissant en direction de la faune.



3

« J'ÉVITE LES PASSAGES RÉPÉTÉS ET PROLONGÉS DANS LES GROTTES »

Les bulles d'air expirées par les plongeurs en scaphandre lors de passages dans des grottes ou sous des surplombs s'accumulent au niveau des plafonds et mettent à l'air libre la faune fixée, comme le corail rouge ou les éponges, qui peuvent en mourir. Pour éviter cela, les passages dans les grottes doivent rester brefs.

De même, les plongeurs doivent maîtriser particulièrement leur palmage et leur stabilisation dans les grottes, afin de ne pas abîmer les fragiles espèces fixées sur les parois.



4

« J'INFORME ET SENSIBILISE LES AUTRES USAGERS AUX BONNES PRATIQUES »

Afin de transmettre les pratiques vertueuses, les signataires de la charte s'engagent à sensibiliser les autres pratiquants au respect des réglementations et aux bons gestes.



5

« J'ORIENTE LES BAPTÊMES ET LES PLONGÉES D'INITIATION SUR LES SITES MOINS SENSIBLES »

Afin de ne pas dégrader les habitats fragiles, les encadrants doivent privilégier les fonds sableux pour les plongées d'initiation des pratiquants les moins expérimentés.



6

« JE NE RAMÈNE AUCUN « SOUVENIR » DU FOND »

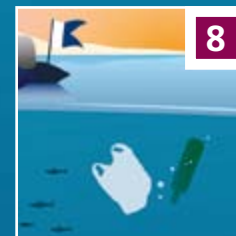
Dans le respect des réglementations et pour préserver la richesse des fonds marins qui fait tout l'attrait de la pratique, aucun animal ou végétal vivant ou mort, ni aucun vestige historique ne doit être remonté en surface.



7

« JE SIGNALÉ TOUT DÉSORDRE ENVIRONNEMENTAL »

Pour contribuer à la veille écologique des sites, toute observation inhabituelle peut être signalée au Parc national des Calanques : apparition d'espèce inconnue, prolifération ou diminution d'organismes marins, présence de macro-déchets ou d'engins de pêche perdus, etc.



8

« JE RÉCUPÈRE LES DÉCHETS ET LES DÉPOSE DANS LES CONTENEURS ADAPTÉS À TERRE »

Les déchets plastiques sont une source de pollution croissante et durable des océans et mers du monde, en particulier en Méditerranée. Un moment d'inattention ou un coup de vent peuvent entraîner ces déchets à la mer, qui n'est pas une poubelle ! Les déchets doivent être ramenés à terre, y compris ceux qui sont biodégradables.



9

« J'ÉVITE LE CONTACT AVEC LE FOND ET LES PAROIS »

Une évolution non maîtrisée (coups de palmes intempestifs, lestage mal réglé, matériel mal fixé, appuis pendant des prises de vues) ou, pire, des contacts volontaires peuvent causer des dommages irréversibles sur la flore et la faune fixées. Sous l'eau, on ne touche qu'avec les yeux !



10

« J'AGIS AVEC COURTOISIE EN RESPECTANT LES SITES ET LES AUTRES USAGERS »

De nombreux autres usages que les activités subaquatiques visées par la charte s'exercent sur les mêmes espaces marins du Parc national : pêche professionnelle et de loisir, plaisance, visite des calanques en bateau, etc. Pour mieux profiter ensemble de ce patrimoine unique et pour la sécurité de chacun, respectons ces quelques règles : courtoisie avec les autres usagers, signalement (pavillon alpha, bouée) et mouillage à distance des engins de pêche.

Retrouvez l'intégralité de la charte sur le site internet :
www.calanques-parcnational.fr



Parc national
des Calanques

J'AIME LES CALANQUES J'ADOpte LES BONs RÉFLEXES!

CHARTe DE LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE
PARC NATIONAL DES CALANQUES



POURQUOI UNE CHARTE ?

Afin de valoriser les démarches éco-responsables et d'encourager la communauté des plongeurs à conserver ou adopter les bons réflexes, le Parc national des Calanques a élaboré avec le soutien des villes de Marseille, Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-sur-Mer, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, des services de l'État et des fédérations, une charte de bonnes pratiques. Celle-ci ne relève pas d'un niveau réglementaire mais d'un engagement volontaire du signataire.

L'OBJECTIF DE LA CHARTE :

- **Assurer** la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels exceptionnels qu'abritent les fonds marins du Parc national des Calanques.
- **Engager** les structures et pratiquants de la plongée sous-marine en scaphandre dans des pratiques éco-responsables, respectueuses de leur milieu d'évolution et des autres usagers.
- **Agir** conjointement pour une gestion durable de cette activité et des sites fréquentés.
- **Associer** les usagers à l'acquisition et la valorisation des connaissances sur l'évolution des habitats, des espèces et des usages du Parc.
- **Inform**er et sensibiliser le public sur les richesses mais aussi la fragilité du milieu marin.

À QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?

- Aux pratiquants individuels
 - Aux structures professionnelles et associatives
- qui s'engagent auprès du Parc national des Calanques à adopter des comportements éco-responsables dans ses espaces marins (cœur marin et aire maritime adjacente) pour la pratique de la plongée en scaphandre.

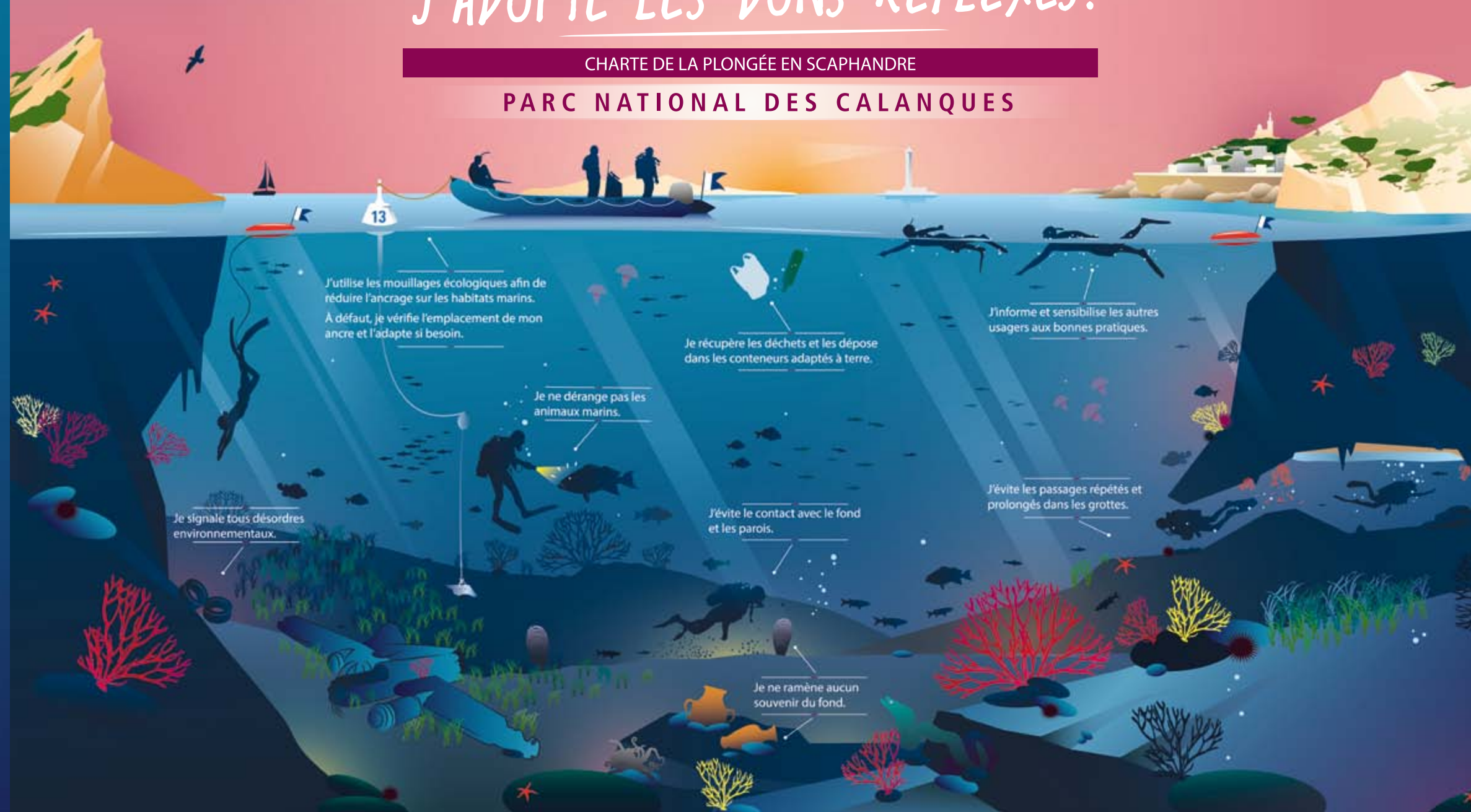


Parc national
des Calanques

J'AIME LES CALANQUES J'ADOpte LES BONs RÉFLEXES!

CHARTe DE LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE

PARC NATIONAL DES CALANQUES



POUR EN SAVOIR PLUS,
COMMENT FAIRE POUR ADHÉRER ?

Consulter et adhérer à la charte sur :
www.calanques-parcnational.fr

JE S'ENGAGE À LA CHARTE!